

Direction : Direction Financière

Direction des FINANCES

REF : FINAN2009018

OBJET : Décision modificative n°1 du BP 2009

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la M14,

Vu le budget primitif 2009,

Vu le projet de décision modificative n°1 du budget 2009,

Considérant les délais de signature des actes liés à la procédure de préemption soit avant le 9 juin 2009 pour le 89, rue de Saint-Denis et avant le 10 juillet 2009 pour le 7 bis, rue Pasteur,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE la décision modificative n°1 de l'exercice 2009 dont le détail figure en pièce jointe. Les inscriptions budgétaires se définissent comme suit :

Investissement :

- dépenses : 439 136 €
- recettes : 439 136 €

le Maire

J. SALVATOR